

La discipline à l'école primaire

Marion Bonifay

▶ **To cite this version:**

Marion Bonifay. La discipline à l'école primaire. Education. 2017. dumas-01799755

HAL Id: dumas-01799755
https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01799755

Submitted on 25 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La discipline à l'école primaire

Marion BONIFAY

Professeur des écoles stagiaire
Promotion 2017
Master MEEF professeur des écoles
ESPE Aix-Marseille

Référent de mémoire : M. Jean-Pierre Lapébie

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

Je remercie tout d'abord, le tuteur de ce mémoire, M. Jean-Pierre Lapébie, pour l'aide et le temps qu'il m'a consacré tout au long de cette année de stage. De part nos échanges, il m'a aidée à mener cette réflexion sur la discipline et à m'affirmer en tant que maîtresse.

Je tiens également à remercier, M. Rozzo qui a été mon maître formateur. Ses observations et les discussions qui en ont découlées ont été très enrichissantes et m'ont permis d'acquérir les gestes professionnels essentiels à la pratique du métier et a gagner en assurance face aux élèves.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance envers mes collègues pour leur accueil chaleureux et leurs conseils avisés.

Enfin je désir remercier mes proches et plus particulièrement mon mari pour son soutien et sa patience au quotidien et ma mère pour ses encouragements et sa bienveillance extraordinaire.

SOMMAIRE

Introduction

1. La discipline

1.1. Le concept de discipline

1.2. L'autorité passerelle pour la discipline

1.3. Histoire de la discipline

1.4. Les instructions officielles

2. La discipline dans mon école

2.1. Le contexte de l'école et de la classe

2.2. Le travail en binôme et à mi-temps

2.3. Les règles de l'école

2.4. L'accompagnement renforcé

3. Ma pratique de la discipline

3.1. L'anticipation

3.2. Éveiller le désir et maintenir la motivation

3.3. L'attitude du maître

3.4. La sanction

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Résumé

Introduction

« L'enfant qui participe à une activité qui le passionne se discipline automatiquement. » Par cette affirmation Célestin Freinet amène à s'interroger. La discipline en classe est facilitée par l'intérêt porté par les élèves. Comment l'enseignant fait-il pour susciter l'intérêt et maintenir la discipline dans sa classe ?

Le choix du sujet de mon mémoire résulte du vécu de mes premières semaines en tant que professeur. Les situations vécues m'ont amenée à établir un constat : la relation élève-enseignant n'est plus celle que j'ai connue en tant qu'élève.
Une fois ce constat accepté, je suis entrée dans une phase de questionnements.
Qui sont les élèves d'aujourd'hui ? Quelles sont les conséquences sur ma pratique d'enseignement ?

En tant que professeur stagiaire j'ai été confrontée dès les premiers jours de mon activité à une situation qui m'est apparue surprenante et déstabilisante.
Ayant passé le concours en candidat libre suite à un désir de reconversion professionnelle, je n'étais pas retournée à l'école depuis ma propre scolarité, soit une vingtaine d'années. J'avais gardé en mémoire une certaine idée du rythme de travail, des méthodes, de la discipline et des relations entre élèves et professeur.
J'ai été scolarisée dans une école publique du 12^{e} arrondissement de Marseille dans un environnement urbain et plutôt mixte socialement. Quant à mes années de collège et de lycée je les ai passées dans un établissement privé où les élèves étaient issus en majorité d'un milieu favorisé.
Avais-je gardé en tête l'image d'un enseignement stricte où le respect des règles était quasiment une chose acquise ?
Au 1er septembre 2016, j'ai été très surprise voir même déstabilisée de constater à quel point l'image que j'avais de la discipline pouvait être fausse ou avoir changé.

Je suis arrivée à l'école à la rentrée avec cette fameuse image de l'école à l'ancienne mais en sachant aussi que ma nouvelle fonction allait me demander une certaine adaptabilité.

Je n'ai pas compris tout de suite d'où venait ce bouleversement intérieur que je vivais, à quoi été due la frustration et l'essoufflement que je ressentais à chaque fin de journée. Au fur et à mesure des jours et de l'observation du comportement des élèves j'ai compris que l'école avait évolué et que j'allais devoir m'adapter, beaucoup plus que ce que je ne l'avais imaginé.
Après quelques semaines de pratiques, de nombreuses discussions avec mes collègues et avec mon entourage j'ai accepté que les élèves d'aujourd'hui ne soient plus ceux que j'ai connus du temps de mon enfance. Une génération nous sépare. Et cette évolution s'applique également à la manière d'enseigner. Il fallait qu'en parallèle de l'acceptation du changement de comportement des enfants, je revois mon image de l'enseignement et plus précisément du cadre dans lequel l'enseignement est donné.

Il est donc établi que la position de l'élève a évolué. L'élève est élève à l'école mais un enfant en dehors de celle-ci. La position de l'élève en tant qu'enfant n'influe-t-elle pas sur sa position d'élève ?
En effet d'après un rapport de la Direction de l'Éducation et des compétences de l'OCDE, « les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé sont moins susceptibles que les élèves issus d'un milieu socio-économique favorisé de bénéficier d'un bon climat de discipline en classe. »[1]

Je me suis interrogée de manière plus globale sur la place de l'enfant dans la société. L'école s'est modifiée, l'enseignement et les élèves ont évolué avec la société. Or l'environnement des enfants n'est plus le même. Beaucoup d'éléments ont changé : le rapport parents-enfants, les habitudes de vie, le cadre et les schémas familiaux etc. Et au delà du contexte, le comportement des élèves est lié à l'environnement dans lequel ils évoluent (contexte sociologique et économique).

Je me suis donc demandée si mes difficultés à faire cours étaient dues au contexte dans lequel j'évoluais ou à ma pratique de l'enseignement. La réponse se trouve évidemment dans les deux éléments.

[1] Kessler, M. (2013) *En France le climat de discipline dans les écoles s'est dégradé ces 10 dernières années*. Le Monde.fr

Et finalement une notion essentielle est ressortie de ce questionnement, la place que j'accorde à la discipline au sein de la classe.

Quelle forme de discipline faut-il adopter aujourd'hui avec des élèves en école primaire ?

Ce mémoire me permet de mener à bien une réflexion approfondie sur le concept de discipline, réflexion qui j'espère, m'aidera à réajuster ma pratique professionnelle.

1. La discipline à l'école

1.1. Le concept de discipline

- Un terme polysémique

Le terme de discipline peut être considéré comme polysémique puisqu'il sous-entend différents sens.

Voici la définition donnée par le dictionnaire des noms communs de chez Larousse :

1. Branche de la connaissance pouvant donner matière à un enseignement ; matière : *Les disciplines littéraires.*
2. Ensemble de lois, d'obligations qui régissent une collectivité et destinées à y faire régner l'ordre ; règlement : *Se plier à la discipline.*
3. Aptitude de quelqu'un à obéir à ces règles : Élèves qui n'ont aucune discipline.
4. Règle de conduite que l'on s'impose, maîtrise de soi, sens du devoir : Il s'astreint à une discipline alimentaire très stricte.
5. Sorte de fouet utilisé pour se flageller dans un but de mortification et de pénitence

Nous constatons qu'en ce qui concerne l'école, le terme de discipline peut être employé de deux manières. Soit on parle de la matière enseignée, par exemple la discipline des mathématiques soit on évoque les règles qui encadrent l'organisation de la vie de l'école et de la classe.

Le sujet de ce mémoire traite de la discipline en tant que moyen permettant de réguler les comportements. Nous parlerons ici de discipline scolaire.

D'après le dictionnaire de pédagogie de chez Nathan, « la discipline scolaire désigne la tenue du bon ordre scolaire, la police des établissements, la répression des conduites répréhensibles, un travail ordonné selon des règles et des méthodes sûres, l'ordre réglé des études. »[2]

Eirick Prairat, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Lorraine, a beaucoup travaillé sur le sujet et nous en livre une définition :

[2] Morandini, F. et La Borderie,R. (2006) *Dictionnaire de pédagogie*, Nathan

« De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de discipline scolaire ? Il faut définir la discipline dans son actualité et dans sa visée et dire qu'elle est d'abord l'ensemble des dispositifs et des régulations qui sont communément établis en vue de garantir le déroulement normal des activités dans une classe et plus largement dans un établissement d'enseignement. La discipline a une dimension instrumentale, elle autorise, elle permet. Et que vise-t-elle au delà de ce présent fonctionnel ? Elle tend à faire entrer chaque élève dans une culture de la responsabilité c'est à dire à lui faire sentir puis comprendre que ses actes enferment des conséquences dont il doit se répondre. .[3] »

Pour résumer nous pouvons dire que la discipline scolaire est un ensemble de règles établies par le corps professoral à l'égard des élèves.
La discipline à l'école évoque donc un dispositif mis en place pour réguler les relations entre le professeur et l'élève.

Or cette relation est évidemment hiérarchique et entraine une forme d'autorité.

1.2. L'autorité passerelle pour la discipline

Discipline et autorité sont souvent employées maladroitement et en arrivent à se confondre dans le langage commun. Ces deux termes sont intimement liés mais ne sont pas synonymes. Lors de mes recherches pour la rédaction de ce mémoire j'ai lu beaucoup d'articles et d'ouvrages dans lesquels on évoquait l'autorité pour parler de discipline et inversement. Il m'est donc apparu important de définir également la notion d'autorité et de lui consacrer cette partie.

Comme nous l'avons vu précédemment la discipline englobe l'ensemble des moyens et outils assurant la tenue du bon ordre scolaire. L'autorité est l'un de ces moyens permettant d'asseoir la discipline.
Dans son ouvrage « Autorité et conduite de classe », Franck Léonard met en avant le fait que l'autorité du professeur est une condition nécessaire et préalable à toute action pédagogique et éducative.

3 Centre régional de documentation pédagogique de Lorraine, IUFM de Lorraine (2001), *Discipline et pédagogies ?* ISBN : 2-86627-372-9.

Mais qu'est ce que l'autorité ? Pour le savoir, il faut aller chercher dans l'origine étymologique du mot. Pour l'expliquer je vais m'appuyer notamment sur les travaux d'Eirick Prairat.
Dans la langue française, le mot "autorité" vient du latin *auctoritas* qui est à distinguer de *potestas* qui renvoie au pouvoir.

En effet, « la discipline, à l'école comme dans d'autres corps sociaux, a à voir avec l'exercice d'un pouvoir, plus particulièrement celui de l'adulte sur l'enfant, du maître sur l'élève. » [4]
D'après E. Prairat, « la potestas est le pouvoir fondé sur la fonction, le grade ou le statut. C'est le pouvoir légal, accordé par les instances supérieures de la société (militaire, judiciaire, scolaire...) à certains acteurs pour leur permettre de décider et de commander dans un domaine donné, en recourant à la contrainte le cas échéant. Le professeur est investi d'une potestas, c'est-à-dire d'un pouvoir légalement reconnu pour exercer sa tâche d'enseignement ; il a notamment le droit de sanctionner un élève si le besoin s'en fait sentir.
L'auctoritas n'est pas l'objet d'une attribution officielle. On n'investit pas quelqu'un d'une auctoritas, car elle est de l'ordre de l'influence, de l'ascendant, du crédit. Elle n'est pas fondée sur la puissance légale de contraindre, mais sur l'attestation d'une forme de supériorité. L'autorité, au sens d'auctoritas, est l'art d'obtenir l'adhésion sans le recours à la menace ou à la contrainte. »

A la lecture de cette définition, l'autorité ne doit pas être rattachée à l'image désuète et négative de pouvoir qu'exercerait le maître sur l'élève en l'obligeant. Elle est une influence subtile et positive.

La racine d'auctoritas se rattache au même groupe que augere, qui signifie "augmenter". D'après Michel Serres, « La morale humaine augmente la valeur de l'autorité. Celui qui a autorité sur moi doit augmenter mes connaissances, mon bonheur, mon travail, ma sécurité, il a une fonction de croissance. La véritable autorité est celle qui grandit l'autre. »

[4] Gentilini, F., Petinarakis, J-P. et Sénore, D. (1997). *La discipline est-elle à l'ordre du jour ?*, Centre régional de documentation pédagogique de Lyon, ISBN : 2.86625.215.2

Ici aussi, l'autorité est à rapprocher d'une action en faveur du développement de l'enfant.

C'est ce que confirme E. Prairat, lors d'une conférence-débat en 2011 dans laquelle il affirmait que l'autorité éducative est la condition de l'accès à l'autonomie.

L'autorité est un élément essentiel de la discipline. Il ne peut y avoir de discipline si le maître n'a pas établi son autorité. Or « ce sont la confiance, la reconnaissance ou l'admiration qui fondent l'autorité du maître sur ses élèves. »[5]
J-M. Barreau, professeur à l'université de Lorraine, affirme qu'il y a une relation intime entre l'autorité et le savoir. Le savoir permet de légitimer l'autorité. En effet, le maître ne peut donner envie à ses élèves d'apprendre et gagner leur confiance qu'en leur montrant qu'il a lui-même la connaissance.
La maîtrise des savoirs à transmettre fait donc partie des éléments à prendre en compte pour assurer une bonne gestion de classe. Nous évoquerons cette idée dans la troisième partie.

1.3. Histoire de la discipline

« La discipline se définit dans un lien étroit avec la société qui la produit. Elle traduit de ce fait des valeurs et exprime des objectifs de vie. Si des contradictions sont observées entre les valeurs affichées et les réalités vécues, l'indiscipline manifestée par les élèves apparaît alors comme un révélateur symptomatique de ce hiatus. »[6]
En effet, l'école est un élément de la société et de ce fait elle se transforme avec elle. La discipline scolaire est influencée par le contexte politique et social dans lequel elle évolue.
D'autre part la discipline scolaire est dépendante de la place de l'enfant dans cette même société. Elle a évolué en adéquation avec l'image de l'enfant.

[5] Prairat, E., (2010) *L'autorité éducative : déclin, érosion ou métamorphose*, ISBN:978-2-8143-0047-7.

[6] Gentilini, F., Petinarakis, J-P. et Sénore, D. (1997). *La discipline est-elle à l'ordre du jour ?*, Centre régional de documentation pédagogique de Lyon, ISBN : 2.86625.215.2

Au Moyen-âge, l'enfance n'était pas considérée en tant que tel, on ne faisait pas de distinction claire entre l'enfance et l'âge adulte. L'enfant est souvent représenté comme un adulte en miniature.

A partir du moment où on reconnaît l'enfant en tant que tel, un traitement spécifique s'impose nécessitant une mise à l'écart du monde des adultes.
« L'homme étant par nature imparfait, il convient d'éduquer le jeune, de l'instruire et de la discipliner en corrigeant ses défauts pour qu'il parvienne à ce qu'il n'est pas spontanément, c'est à dire un être humain « civilisé ». Aujourd'hui, le regard de notre société a changé : on est passé d'une description négative à une description positive de la nature enfantine. Mais l'enfant fait encore l'objet d'un traitement à part. »[7]

Au Moyen-Age la discipline telle qu'on l'entend actuellement n'existe pas. Il règne dans les classes une ambiance de désordre et de chahut.
Au fil du temps « l'apprentissage des conduites et des savoirs s'est déplacé depuis les familles jusqu'aux écoles : contrairement peut-être à ce qui est devenu une évidence pour les sociétés contemporaines, éducation n'est pas nécessairement scolarisation »[8] à l'origine.

C'est au XV^{e} siècle que les prémices d'une discipline scolaire se font sentir. À cette époque, les mœurs scolaires ont un caractère arbitraire et cruel.
Les écrivains de la Renaissance, notamment Montaigne, Rabelais et Erasme dénoncèrent les tortures scolaires.
Le christianisme ne s'oppose pas à ces pratiques mais les justifie. L'enfant étant le fruit du pêché, les châtiments corporels ont pour objectif de le redresser, de l'écarter de la tentation du mal.

A partir du XVI^{e} siècle, la discipline va évoluer avec la progression de la sensibilité et de la pudeur dans la société.
La discipline scolaire se précise au XVII^{e} siècle avec l'instauration d'un lieu spécifique « l'école » et d'un temps dédié à l'enseignement.

7 Gasparini, R. (2000) *Ordres et désordres scolaires, la discipline à l'école primaire*, Éditions Grasset
8 Gasparini, R. (2000) *Ordres et désordres scolaires, la discipline à l'école primaire*, Éditions Grasset

A la fin du XVII^{e} siècle, une distance physique commence à s'installer entre le maître et son élève. Émerge l'idée que le maître doit avoir une conduite exempte d'emportement et de brutalité.

Jean-Baptiste de la Salle édicte un ensemble de règles. Les châtiments corporels persistent mais leur pratique est réglementée.
« Le sens de la punition change puisqu'au lieu de réprimer elle se veut édifiante, au lieu de châtier, elle tente de soumettre en douceur. Mais aux châtiments corporels, J-B de la Salle préfère les « pénitences », par exemple, faire une page d'écriture, supprimer le déjeuner ou se tenir debout. (…) L'objectif est d'accroitre l'efficacité des sanctions pour parvenir à un comportement scolairement acceptable. » [9]
Chez les Jésuites, l'utilisation de la violence est elle aussi déconseillée et encadrée lorsqu'elle est nécessaire. On peut citer par exemple la possibilité de frapper sans dépasser six coups qui doivent être donnés en présence de témoins. En pratique, E. Durkheim estime que le fouet est resté jusqu'au XVIII^{e} siècle « l'instrument de correction préféré » des Jésuites.

Au XVIII^{e} siècle, le courant philosophique des Lumières va s'opposer au dogme chrétien. Il insiste sur le respect de la nature de l'enfant et émet une conception optimiste de la faiblesse et de l'immaturité de l'enfance. Pour Rousseau, l'enfant doit rester libre. Les punitions sont inutiles car l'expérience supplée à celles-ci et l'enfant peut apprendre de lui-même à régler sa conduite.

En 1815, une nouvelle méthode fait son apparition en France, la méthode mutuelle. Celle-ci préfère encourager l'intérêt pour le maintien de l'ordre sans passer par les peines corporelles. Les élèves sont classés en fonction de leur performance ce qui met en place une rivalité entre eux. L'élève doit s'approprier les règles pour mieux les respecter et les faire respecter. C'est une nouvelle manière de maintenir l'ordre. La relation pédagogique change, le maître se rapproche de l'élève et devient d'avantage un conseiller.

[9] Gasparini, R. (2000) *Ordres et désordres scolaires, la discipline à l'école primaire*, Éditions Grasset

À la fin du XIX^{e} siècle, « les nouvelles méthodes impliquent une autre forme d'assujettissement de l'élève, dans la perspective d'une éducation au jugement par la raison. »[10]

Les peines corporelles sont proscrites à l'école en 1840 par un arrêté du ministre de l'instruction publique de l'époque, Victor Cousin.
Ce même arrêté précise les seules punitions autorisées :

- la mise à genoux pendant un quart d'heure au plus,
- la privation ou la restitution d'un ou plusieurs billets de satisfaction,
- la privation d'une partie ou de la totalité de la récréation,
- l'écriteau désignant la nature de la faute (écriteau passé au cou de l'élève).

En 1880, les réformes scolaires accentuent l'idée que l'élève doit comprendre à la fois les apprentissages et les règles.
D'après R. Gasparini, « on puise dans la compréhension des facultés enfantines les fondements d'une éducation qui aura plus tard pour objectif d'atteindre l'élève en douceur et de l'intérieur en vue de l'épanouir plus que de le réprimer. »
En 1886, le règlement modèle des écoles publiques énonce les punitions autorisées telles que la réprimande publique ou privée, les mauvais points et leurs corolaires en matière de récompenses qui sont les éloges publiques et les bons points.

« Le châtiment corporel est banni par les textes officiels dès 1887. Une liste des punitions est établie : elles seront symboliques ou temporelles. Le XX^{e} siècle tourne la page : les punitions ne sont pas des moyens d'éducation. Les recommandation de J-B de la Salle sont appliquées : le châtiment sert plus celui qui le donne que celui qui le subit. »[11]

Cependant, une enquête menée par Bernard Douet en 1987 montre que les enseignants utilisent toujours la punition. Il a interrogé les maîtres sur leurs pratiques en matière de sanctions disciplinaires. « Dans l'ordre de fréquence des punitions

[10] Gasparini, R. (2000) *Ordres et désordres scolaires, la discipline à l'école primaire*, Éditions Grasset

[11] Gentilini, F., Petinarakis, J-P. et Sénore, D. (1997). *La discipline est-elle à l'ordre du jour ?*, Centre régional de documentation pédagogique de Lyon, ISBN : 2.86625.215.2

données par les enseignants à l'école élémentaire on trouve ainsi : le travail à refaire, la privation de récréation, la mise à l'écart, les lignes d'écriture, les verbes à conjuguer et autres copiages enfin les atteintes corporelles, gifles, pincements, tirages d'oreilles et fessées. »

Pourtant de nos jours, les instructions officielles encadrent la pratique du métier d'enseignant et donc indirectement de la discipline.

1.4. Les instructions officielles

« L'une des obligations essentielles de l'instituteur est de faire respecter l'ordre et la discipline en classe. » Arrêté du 23 novembre 1971.

Actuellement, un des outils de la discipline est le règlement intérieur de l'école. Le règlement intérieur est lui-même régi par le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques qui fournit un cadre et des orientations. Celui-ci affirme que : « Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative (article L. 401-2 du code de l'éducation). Le règlement intérieur de l'école rappelle les droits et obligations qui s'imposent à tous les membres de la communauté éducative en prenant en compte les indications ci-dessous. »[12]

Le règlement intérieur de l'école encadre donc les droits et les devoirs de toutes les personnes présentes dans cette même école. De ce fait il concerne à la fois les enseignants et les élèves.
Concernant les élèves, voici un extrait de leurs droits et obligation :
- ils « ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. Ainsi, conformément à l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ratifiée par la France le 7 août 1990, « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la

[12] BO n°28 du 10 juillet 2014, règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques, NOR : MENE1416234C.

présente Convention ». En conséquence, le règlement intérieur de l'école doit préciser que « tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit ».
- Obligations : chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par le règlement intérieur. Les élèves doivent, notamment, utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur ont été apprises. »

On constate donc que ce document officiel rappelle l'interdiction de tout châtiments corporels. Il nous informe aussi sur le fait que la discipline doit être établie au regard du respect de la dignité de l'enfant. Nous trouvons également les termes de bienveillance et de non discrimination. Nous pouvons en déduire que les outils mis en place en matière de discipline scolaire doivent veiller au bien-être de l'enfant.

Concernant les enseignants, ils « ont l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité. »

Le bulletin officiel après avoir expliqué les droits et obligations des élèves et du personnel encadrant nous renseigne sur le sens des règles de vie à l'école et les sanctions possibles si elles ne sont pas respectées.
Ainsi on apprend que « tout doit être mis en œuvre à l'école pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant. » Pour cela il faut mettre en avant les comportements positifs et « encourager et valoriser les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire : calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui. »
En cas de non respect des règles, le BO évoque la possibilité d'avoir recours à des réprimandes. Il reste assez flou sur ces punitions en indiquant seulement qu'elles doivent être adaptées à l'âge de l'enfant et qu'elles sont prévues dans le règlement intérieur de l'école. Une seule punition est explicitée : « on veillera à ce qu'un élève ne soit pas privé de la totalité de la récréation à titre de punition. »

Si, « le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative définie à l'article D. 321-16 du code de l'éducation. (…) afin de définir les mesures appropriées. »

Et si malgré les mesures mises en place, le comportement de l'élève ne s'améliore pas, « il peut être envisagé à titre exceptionnel que le directeur académique des services de l'éducation nationale demande au maire de procéder à la radiation de l'élève de l'école et à sa réinscription dans une autre école de la même commune. »

D'autre part, « le ministère de l'Éducation nationale qui est « employeur » des enseignants, réclame et organise de façon très explicite la construction professionnelle des professeurs » qu'il recrute. Les exigences de « connaissances », de « capacités » et de « compétences » liées aux disciplines respectives des enseignements sont clairement formulées dans les textes officiels. »[13]

Le bulletin officiel du 25 juillet 2013 présente le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.
Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation du Parlement européen. C'est un « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Pour assurer une bonne gestion de classe, les enseignants se doivent notamment de maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique et organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

[13] Prairat, E.(2010) *L'autorité éducative: déclin, érosion ou métamorphose*, ISBN:978-2-8143-0047-7.

Cette organisation s’effectue grâce à la mise en place des actions suivantes :

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

Nous reviendrons sur ces dispositifs en troisième partie.

2. La discipline dans mon école

Au commencement de ma pratique du métier, j'ai été confrontée à une difficulté à la fois à faire classe et à faire cours. En effet étant débutante, je partais de zéro et je devais construire mes cours, travailler sur le contenu de mes enseignements (progressions, séquences, fiche de préparation etc.). Mais je devais aussi réfléchir à la coordination de ces enseignements et à la manière dont j'allais les mettre en scène.

J'avais sous-estimé le travail à produire quant à l'organisation en elle-même de la vie de la classe. Or il n'y a pas d'apprentissage si le cadre n'est pas établi.

Et pour établir ce cadre je devais mettre en adéquation ma propre vision de la discipline, les objectifs que je me fixais dans ma classe et les éléments qui m'étaient imposés par le contexte dans lequel j'évolue.

2.1. Le contexte de l'école et de la classe

Puisque le contexte scolaire dans lequel j'évolue influence ma pratique d'enseignement et plus précisément la discipline mise en place dans ma classe, il est important que je le présente.

Je suis stagiaire dans l'une des 10 écoles élémentaires publiques de Marignane.

L'école compte 193 élèves inscrits à la rentrée de 2016.

Les élèves sont répartis en 9 classes :

- 2 classes de CP,
- 2 classes de CE1,
- 2 classes de CE2,
- 1 classe de CM1,
- 1 classe de CM1/CM2,
- 1 classe de CM2.

L'établissement est situé en plein centre ville de Marignane, en zone urbaine ancienne, dans un quartier populaire. La population est plutôt mixte, essentiellement de classe socio-professionnelle ouvrier et employé.

Je suis en charge d'une classe de CE2 de 26 élèves.

Afin de mieux connaître le contexte social de mes élèves, je les ai interrogés sur la profession de leurs parents et sur le métier qu'ils souhaiteraient exercer.
Les réponses montrent que pour la moitié des élèves, un seul parent travaille et la majorité de ceux qui travaillent est salarié. En interrogeant oralement les élèves j'ai appris que les parents ne travaillant pas sont souvent au chômage malgré eux.
Ces conditions de vie dans lesquelles évoluent la moitié de mes élèves ne déterminent pas un climat serein.
En effet, les enfants ressentent l'anxiété de leurs parents et cela influe sur leur comportement en classe.

D'autre part, il y a la moitié des élèves environ qui est issue de l'immigration parmi laquelle une majorité fait partie de la communauté Turque. Pour deux de mes élèves, les parents ne parlent pas du tout le français et pour certains les parents parlent et écrivent un français très sommaire. Il est donc évident qu'il est difficile pour les parents comme pour les enfants d'évoluer dans une société dont ils ne maitrisent pas la langue et la culture. Pour ces élèves cela peut compliquer leur scolarité. Une de mes élèves, par exemple, est obligée de traduire tous les documents à ses parents pour qu'ils les signent. Cela la met dans une situation très délicate et la distingue des autres ce qui émotionnellement pour une enfant de 8 ans est certainement compliqué à vivre.

Ce métissage de cultures affecte également la vie de l'école et de la classe. Les élèves doivent apprendre à respecter les origines de l'autre mais aussi à tous s'approprier des mêmes codes qui sont différents de ceux qu'ils ont à la maison.

P. Meirieu a abordé ce sujet dans son ouvrage : « L'école et les parents : la grande explication » et nous dit que « nous assistons aujourd'hui à la montée en puissance d'un phénomène majeur : les élèves arrivent de plus en plus « sous pression » au seuil de la classe. Les difficultés sociales, économiques, affectives qu'ils vivent par ailleurs les rendent peu disponibles à des savoirs scolaires qui s'exposent dans une sorte de transparence rationnelle. (…) Les rapports au sein de la classe n'ont jamais été aussi chargés affectivement et, dans bien des cas, la classe n'a jamais été aussi vide d'objets capables de venir lester des relations qui s'exaspèrent. »

Il a donc fallu que je prenne en compte ces données pour faire évoluer ma pratique et adapter la discipline.

2.2. Le travail en binôme et à mi-temps

Comme je l'ai dit précédemment je suis en charge d'une classe de CE2. Étant stagiaire je suis en formation deux jours par semaine et je travaille à mi-temps à l'école.

Ce mi-temps implique deux choses. La première est que je ne suis pas seule à faire la classe pour ces élèves, la deuxième étant que je ne suis présente que la moitié de la semaine.
Cette organisation a un impact sur la vie de la classe et le comportement des élèves.

En effet, deux maîtresses c'est deux personnalités différentes, deux manières de faire différentes et les enfants le voient et le ressentent.
C'est pour cela qu'il m'est apparu primordial quand j'ai rencontré ma binôme à la pré-rentrée de lui demander comment elle envisageait les choses et surtout quelle étaient ses habitudes. Étant novice et ne sachant pas trop comment m'y prendre, je me suis d'abord basée sur ce qu'elle m'a dit. J'ai essayé de reproduire le même schéma qu'elle pour assurer une certaine cohérence. Il me paraissait essentiel que les élèves évoluent dans un cadre le plus similaire possible tout au long de la semaine. J'ai donc appliqué les mêmes règles qui sont notamment les règles de l'école. (cf. tableau des règles de l'école, p9).

Cependant au fur et à mesure du temps j'ai compris qu'il ne suffisait pas simplement d'appliquer les règles mais qu'il existait une grande nuance dans leur application.
En pratique nos personnalités et notre comportement interfèrent dans l'application de ces règles.
Par exemple, nous avons en classe une cible de comportement qui nous permet de sanctionner l'élève en fonction de son attitude. Je reviendrai plus en détail sur ce dispositif plus loin dans le mémoire.
Avec cette cible de comportement, l'élève est en vert au début de la journée et peut passer au orange puis au rouge si il enfreint une règle ou se tient mal.

Dans mes premières semaines en tant que maîtresse j'ai fait preuve d'une grande tolérance et peu d'élève passait dans le orange ou dans le rouge malgré leur mauvais comportement. En discutant avec ma binôme j'ai constaté qu'elle avait moins de scrupules et que les élèves étaient plus sanctionnés. Cela m'a, en partie, permit de comprendre pourquoi les élèves étaient moins disciplinés avec moi et s'autorisaient plus de choses. J'ai réalisé que je devais être plus ferme avec eux pour le bien-être de la classe. J'ai arrêté les avertissements trop nombreux et je me suis efforcée à appliquer plus strictement la règle.

Cela montre que les élèves ressentent nos personnalités et qu'au delà des règles la discipline établie dans ma classe est forcément influencée par le fait que nous soyons deux maîtresses.

2.3. Les règles de l'école

La discipline est présente dans mon école sous des formes variées. Chaque maître est libre d'utiliser les outils qu'il souhaite au sein de sa classe mais il existe des dispositifs communs à tous.
Nous sommes tous soumis bien évidemment au même règlement intérieur. L'école a également crée des règles de vie commune et tous les maîtres se sont accordés pour utiliser la cible des comportements.

- Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école comporte une partie consacrée à la discipline des élèves qui indique les réprimandes et les punitions. Il s'agit en l'occurrence à l'école Alderic Chave de la troisième partie du règlement qui s'intitule « vie scolaire » et se divise en deux sous parties : a) Récompenses et sanctions et b) Prêt de livres.
Il y est stipulé que « les élèves et leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du maître ainsi qu'au respect de tous les adultes ou enfants de l'école. Réprimandes et punitions peuvent être infligées à un enfant dont le comportement est dangereux pour lui-même et pour les autres. »

Ce règlement intérieur est collé dans le carnet de liaison de chaque élève à la rentrée et doit être signé par l'élève lui-même et ses parents.
Ce document mentionne que les élèves doivent faire preuve de respect envers les adultes et le règlement lui-même. Il précise ce que sont les manquements au règlement :
- racket, vol, violences physiques
- dégradation du matériel collectif ou des locaux
- falsification des notes, des signatures
- fugues, sorties non autorisées (cantine, étude)

Et il annonce que ces manquements peuvent entrainer des sanctions telles que :
- réprimandes
- réparations directes ou indirectes
- avis aux parents et avertissement de conduite.

On y évoque des cas graves mais rien n'est écrit à propos des mauvais comportements comme les insultes, l'insolence, la mauvaise tenue en classe qui sont les plus courants et ceux auquel les maîtres sont le plus confrontés.
D'autre part, il est fait mention de réprimandes mais elles ne sont pas explicitées.
Après lecture du règlement et analyse du contexte, je me suis demandée s'il ne serait pas nécessaire de préciser ce règlement et surtout cela m'a amené à me demander quelles punitions j'avais le droit de donner. J'y reviendrai dans la troisième partie.

Le règlement intérieur est un document obligatoire et officiel qui régit la vie de l'école et de toutes les personnes qui y sont présentes. L'école dans laquelle j'enseigne a établi un autre document qui s'adresse exclusivement aux élèves.

- Les règles de l'école

Ces règles de l'école sont affichées dans chaque classe et dans la cour de récréation. Elles sont plus précises que le règlement intérieur et encadre plus strictement le comportement des élèves. Je les ai faites lire à la rentrée par les élèves et nous avons échangé à leur sujet.
Il est primordial que les élèves les comprennent pour pouvoir les appliquer.

Cette harmonisation des règles permet à chaque maître de pouvoir y faire référence lorsqu'il est confronté à un problème quel que soit l'élève.

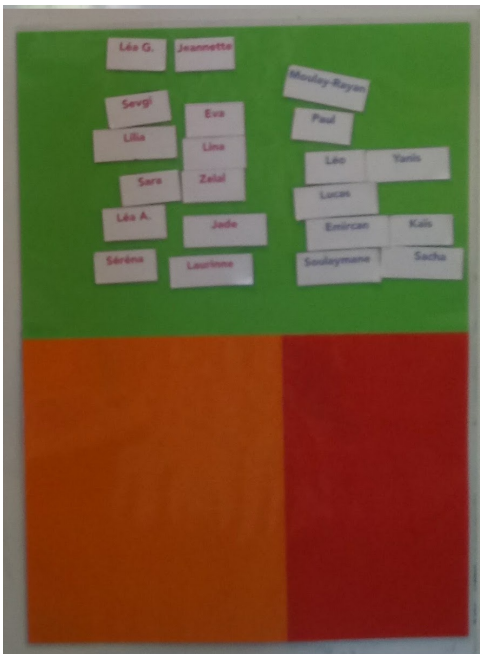
Par exemple, lorsque je suis de surveillance dans la cour de récréation, si un élève insulte un autre élève je peux lui rappeler que cela est interdit par la règle n°6 qui dit « être poli et respectueux ».



Dans un deuxième temps je peux sanctionner l'élève en le faisant passer dans le orange ou dans le rouge bien que ce ne soit pas un élève de ma classe.

- La cible du comportement

Il ne s'agit pas d'une cible à proprement parler puisqu'elle n'en a pas tout à fait la forme mais c'est ainsi que nous l'appelons.

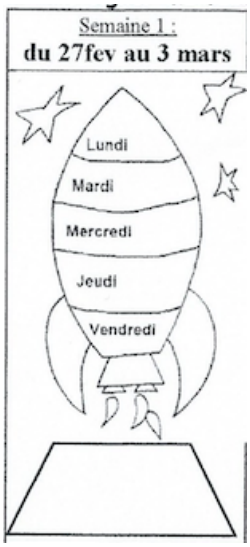


Ce système de gestion des comportements est très répandu dans les écoles en France.

Chaque matin, à leur arrivée à l'école, tous les élèves sont dans la partie verte de la cible. Si l'élève respecte les règles et se comporte bien il reste dans le vert.

En revanche s'il enfreint une règle ou s'il se comporte mal en classe ou dans la cour, il est sanctionné en passant dans le orange ou dans le rouge. Selon la gravité de l'infraction il peut passer directement du vert au rouge.

Chaque fin de journée, les élèves colorient leur fusée de comportement dans le carnet de liaison. (cf. photo ci-jointe et modèle en annexe 4).
Cela permet à l'enseignant d'informer les parents de l'attitude de leur enfant à l'école et en classe.
Les parents doivent signer cette fusée tous les week-ends ce que vérifie l'enseignant le lundi matin.



2.4. L'accompagnement renforcé

La plupart des enseignants stagiaires rencontrent des difficultés dans les premières semaines de leur pratique. C'est un fait avéré sur lequel nombres d'auteurs s'accordent et que j'ai également constaté en discutant avec mes collègues en formation.
« Le maître est-il là pour faire de la discipline ou pour enseigner ? Ce sont bien des questions de cette nature que posent actuellement bon nombre de maîtres débutants et même parfois confirmés. (…) Bien des maîtres révèlent une difficulté à enseigner ou plus simplement à être dans la classe. »[14]

Comme je l'ai déjà expliqué, j'ai rencontré en début d'année ces mêmes difficultés.
Ayant passé le concours en candidat libre, je n'ai reçu aucune formation m'expliquant comment endosser mon nouveau rôle de maîtresse.
J'ai demandé beaucoup de conseils à ma binôme et à mes collègues de travail que je me suis efforcée de mettre en application mais ce n'était pas suffisant. Ces conseils répondaient souvent à un besoin bien spécifique mais ne m'apportaient pas de réponse globale. J'avais un réel besoin d'éléments concrets et d'aller prendre exemple sur des maîtres expérimentés.

Le conseiller pédagogique et le maître formateur qui me suivent ont rapidement constaté ce manque et ont ressenti ce besoin d'aide que j'avais.
Pour cela il m'a été proposé un accompagnement renforcé.

[14] Gentilini, F., Petinarakis, J-P. et Sénore, D. (1997). *La discipline est-elle à l'ordre du jour ?*, Centre régional de documentation pédagogique de Lyon, ISBN : 2.86625.215.2

Lors d'un rendez-vous à la circonscription en décembre, où étaient présents mon maître formateur, le conseiller pédagogique, mon tuteur ESPE et l'inspecteur, nous avons échangé à ce sujet et un protocole d'accompagnement a été établi.

Sur ce document il est précisé les motifs de la demande qui sont :
- gestion des élèves et de la classe,
- approche didactique des contenus.

Les actions mises en place pour m'accompagner sont mentionnées comme suit :
- visite d'une classe de CE2 accompagnée d'un formateur,
- accompagnement et visite du référent ESPE.

C'est ainsi que j'ai été visitée comme tout stagiaire, deux fois par période par mon PEMF puis deux fois par le conseiller pédagogique et enfin deux fois par le référent ESPE. L'échange qui a suivi ces visites m'a apporté un regard extérieur sur ma pratique et des conseils qui m'ont été utiles pour établir la discipline dans ma classe.
Par exemple, les trois personnes ont constaté que j'ai une voix qui porte et que j'avais tendance à trop la pousser. Cela engendrait du bruit dans la classe puisque les élèves se basaient sur le son de ma voix et donc eux aussi parlaient fort. Il y avait une sorte d'escalade du bruit. Plus je parlais fort plus les élèves étaient bruyants et plus ils étaient bruyants plus je parlais fort pour couvrir leur bruit. Il était donc nécessaire que j'apprenne à moduler ma voix pour favoriser le calme dans la classe.

D'autre part, je suis allée visiter une autre classe de CE2 dans une autre école de Marignane. Cette visite a été très instructive. J'en ai essentiellement retenu l'importance de la relation entre le maître et les élèves. Dans cette classe, la maîtresse restait bienveillante tout en arrivant à se faire respecter et à faire respecter les règles. J'ai compris qu'il fallait que j'instaure une certaine distance avec mes élèves mais que cette distance n'était pas négative et qu'elle n'empêchait pas une relation de confiance.

3. Ma pratique de la discipline

Dans la partie précédente, j'ai dressé un rapide bilan des dispositifs de discipline scolaire déjà existants dans l'école dans laquelle j'enseigne.
L'expérience que j'ai acquise au cours des premiers mois et les conseils des personnes qui sont venues m'observer m'ont permis de comprendre que je devais préciser mon utilisation de ces outils, me les approprier et aussi trouver ma propre manière d'assurer la discipline dans ma classe en instaurant des méthodes personnalisées.

3.1. L'anticipation

- La préparation de la journée et des savoirs.

Dans les premiers temps, j'ai essentiellement pensé à l'organisation des journées de classe en fonction des savoirs et des instructions officielles.
Nous devions faire un certain nombre d'heures de chaque matière par semaine, on m'avait dit qu'une séance type durait environ 40 minutes et j'ai ainsi établi un emploi du temps très « scolaire ». Les journées étaient composées d'un certain nombre de séance qui s'enchainaient en fonction des temps de pause (les récréations et le déjeuner).
Pour ce qui est du contenu des cours, je me suis basée de la même manière sur le bulletin officiel et j'ai paré au plus urgent en m'inspirant de séances toutes prêtes que je trouvais dans les manuels et sur internet.
Malheureusement je me suis vite rendue compte que ce n'était pas suffisant et quelque fois inadapté. Je risquais de vite m'essouffler si je n'ajustais pas tout cela à ma classe et qu'il était fondamental que je personnalise les séances de travail.

En effet, la discipline passe notamment par la maîtrise des savoirs et l'organisation de la journée.
C'est le constat émis également par C. Félix et F. Saujat, tous deux maîtres de conférences à l'université d'Aix-Marseille. Ils expliquent qu'il est exigé de « l'enseignant qu'il propose un milieu favorable à l'étude des avoirs scolaires en vue de la réussite de tous les élèves, sans distinction aucune.

D'une certaine manière, on peut dire que ce milieu, défini comme « aide à l'étude », est doublement organisé par le professeur ; d'abord, hors de la classe, au moment de la préparation de la leçon, puis en classe, par un jeu de négociations qu'il orchestre entre les élèves et lui-même. »[15]

J'ai constaté qu'au moindre temps mort, les élèves en profitaient pour faire tout autre chose. Dans le même esprit, au delà de 20 minutes de travail collectif, un brouhaha s'installait et j'avais beaucoup de mal à ramener le silence et à recentrer les élèves.

J'ai donc appris à organiser la journée de manière rythmée, à éviter les temps morts.
Je fais au mieux pour diversifier les activités (français, mathématiques, EPS, anglais etc.) et le type d'exercice (lecture, écriture etc.).
J'alterne le travail individuel et collectif et je fais varier les supports (cahier, ardoise, feuille volante etc.) pour dynamiser la journée.
De cette façon, les élèves sont en permanence sollicités et ne s'ennuient pas ce qui empêche les écarts de discipline.

D'autre part, comme je l'ai évoqué en première partie de ce mémoire, la maîtrise des savoirs à transmettre fait partie des éléments à prendre en compte pour assurer une bonne gestion de classe.
J-M Barreau nous apprend que « L'obéissance (…) nait de la reconnaissance envers celui qu'on juge comme compétent. » Le maître se doit donc de connaître les savoirs qu'il transmet. Pour cela, je m'applique dorénavant à passer plus de temps sur le contenu du cours en lui-même et à envisager en amont toutes les questions que les élèves pourraient me poser.
Il est impossible de tout prévoir mais j'essaie d'anticiper au maximum afin de pouvoir répondre aux interrogations. Ce travail préparatoire me permet également d'être plus à l'aise en classe, d'être plus sure de moi et il est incontestable que les élèves le ressentent et cherchent moins à me déstabiliser.

[15] Félix, C et Saujat, F. (2007), *Les débuts dans le métier enseignant*, Congrès international AREF.

- La prise en compte des individualités et la différenciation.

Il s'agit d'une compétence présente dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :
« Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers. »

Dans son ouvrage, C. Foussard affirme que « les élèves ont le droit d'attendre de leur maître des compétences à la hauteur de leurs possibilités, et tout élève est capable d'apprendre sur des supports à sa portée. Ce n'est pas leur rendre service que de diminuer les exigences, nos élèves méritent bien mieux que cela. »[16]

Effectivement, proposer des exercices trop simples a pour conséquence l'ennui et la recherche d'une autre occupation. L'inverse, proposer des exercices trop compliqués a le même effet. Cela peut générer une démotivation et une perte de confiance en soi et l'élève peut rapidement abandonner et chercher à s'occuper autrement.
Il a donc fallu que je mette en place de la différenciation dans les activités et les exercices. A présent, je tente le plus possible d'adapter le niveau d'exigence en fonction des capacités de l'élève.
Par exemple, le matin à l'arrivée, les élèves s'installent et se mettent directement au travail avec une gamme d'écriture. Il y a en général plusieurs phrases à recopier. J'ai mis au début de chaque phrase un certain nombre d'étoile. Il y a une, deux ou trois étoiles. Les élèves les plus rapides peuvent tout faire tandis que j'ai ciblé quelques élèves qui doivent faire seulement les phrases à une étoile ou deux étoiles.
J'ai annoncé cette différence en expliquant que certains élèves étaient plus longs à écrire et que je voulais que tout le monde fasse de son mieux et s'applique. L'objectif à long terme étant que tous les élèves fassent toutes les phrases.
Mes élèves ont bien intégré ce système d'étoile qui est à la fois clair et ludique, je l'ai donc décliné dans d'autres matières comme en orthographe ou en vocabulaire.

[16] Foussard, C. (2011), *La construction de l'autorité à l'école*, ISBN : 978-2-01-171254-7

- La préparation du matériel des élèves en début de journée.

J'ai également remarqué que l'indiscipline était notamment générée par des déplacements nombreux et fréquents des élèves dans la classe. Ils cherchent des occasions pour bouger et se rendre intéressants auprès de leurs camarades. Mais ces mouvements engendrent du bruit et sont source de multiples bêtises.
L'élève va ainsi en profiter pour parler à son copain sur le chemin, faire passer un message ou tenter d'attirer l'attention des autres élèves.
Nous avons dans la classe un système de réserve de matériel. Il y a entre le bureau de la maîtresse et le tableau, un meuble dans lequel nous rangeons le matériel supplémentaire. Chaque élève met tout ce qu'il a en double dans un sac plastique individuel ce qui constitue une réserve au cas où il lui manquerait quelque chose. Au début de l'année je n'accordais pas d'importance à ces mouvements et donc les élèves étaient libres de se rendre à la réserve quand ils le voulaient. Or j'ai constaté que certains élèves s'y rendaient alors qu'ils avaient déjà dans leur trousse le matériel dont ils avaient besoin. Autre problème, les mouvements intervenaient à n'importe quel moment. Cela pouvait perturber le passage d'une consigne par exemple. J'ai donc mis fin à ces va-et-vient intempestifs en n'autorisant de se rendre à la réserve qu'en début de matinée ou d'après-midi.
Nous en avons discuté tous ensemble et je leur ai expliqué qu'ils devaient s'assurer d'avoir le matériel indispensable au commencement de la journée.
Ils ont mis quelques jours à s'habituer et j'ai rappelé cette règle à plusieurs reprises mais cela fonctionne bien à présent.

3.2. Éveiller le désir et maintenir la motivation

Pour P. Meirieu, il existe un véritable « malaise enseignant ». Les enseignants se sentent dépassés par le manque d'intérêt des élèves alors qu'ils déploient beaucoup d'énergie à essayer de faire classe.
Ce malaise qui d'après lui « est l'expression d'une contradiction qui ne fut jamais aussi vive entre la pression sociale pour que les élèves apprennent et la

démobilisation de ces derniers, sollicités par mille choses qui leur paraissent infiniment plus séduisantes que les apprentissages scolaires. »[17]

Mais la motivation des élèves est essentielle pour assurer une certaine discipline en classe. Il s'agit donc d'éveiller le désir d'apprendre et de maintenir la curiosité afin qu'ils restent focalisés sur le déroulement du cours et intègrent mieux les apprentissages.
J-M Barreau nous dit que « pour un bon didacticien, apprendre c'est placer l'élève dans le registre de « l'action », de « l'énigme », du « mystère », de « l'obstacle ». (…) C'est à dire dans la joie d'être à l'école, avec confiance et allégresse. »

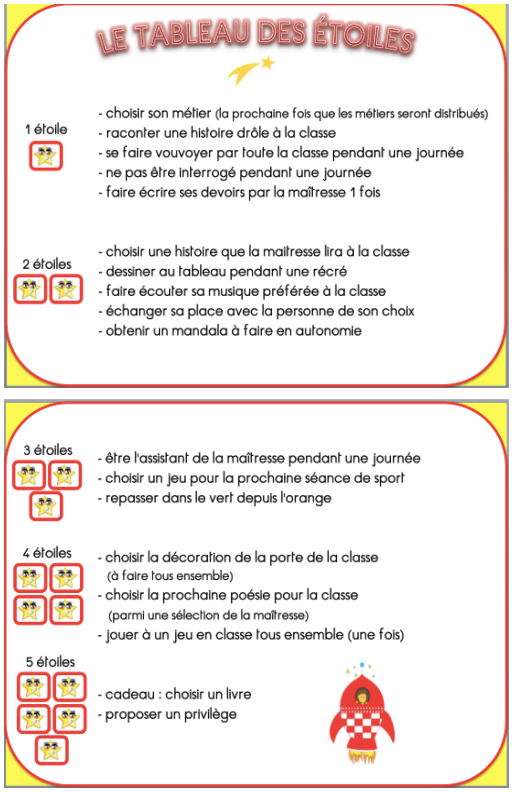
Pour cela je fais en sorte de rendre les activités ludiques et de féliciter régulièrement les élèves.
Il me paraît également important de montrer ma propre motivation, c'est pourquoi je m'oblige à faire preuve d'enthousiasme.

Je me dois de rappeler ici comme je l'ai déjà dit en première partie que cela est inscrit dans le référentiel des compétences des professeurs qui exige d' « organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ».
J'étais en début d'année, gênée de devoir en permanence sanctionner les mauvais comportements sans avoir à l'inverse de possibilité de récompenser les élèves qui respectent toutes les règles et qui font preuve de motivation.
J'ai donc réfléchi à un système de « bons points ». J'ai eu envie de me servir des fusées de comportement (collées dans le carnet de liaison) non plus seulement pour sanctionner mais aussi pour récompenser. J'ai donc crée les étoiles.

Si la fusée de la semaine précédente est toute verte et qu'elle a été signée par les parents alors le lundi matin je donne une étoile à l'élève.

[17] Meirieu, P. (2000), *L'école et les parents : la grande explication*

Ensuite j'ai conçu « un tableau des étoiles » sur lequel sont mentionnées toutes les récompenses possibles.
(cf. tableau agrandi en annexe 5)
Par exemple en donnant une étoile, l'élève peut choisir son métier à la prochaine distribution des métiers. Avec trois étoiles il peut être l'assistant de la maîtresse pendant une journée.



Les élèves de ma classe ont très vite intégré ce système et n'hésitent pas à utiliser leurs étoiles quand ils le souhaitent. C'est une manière pour moi de favoriser les bons comportements et de jouer sur le registre préventif.

3.3. L'attitude du maître

- La modulation de la voix.

Dans une classe, c'est le maître qui décide du déroulé de la journée et de l'organisation. La discipline émane donc de la personne même du maître. C'est lui qui par son attitude va guider les élèves et instaurer le climat propice aux apprentissages.
L'attitude de l'enseignant influe sur l'ambiance de la classe, c'est donc son comportement qui est l'un des éléments moteurs de la discipline.
Cette attitude englobe la voix, la posture et les déplacements qu'il opère dans la classe.

J'ai effectué un travail sur la modulation de ma voix dont j'ai déjà parlé. J'avais conscience d'avoir une voix particulière et qui porte. Elle m'a été très utile dans mon métier précédent où je devais régulièrement m'adresser à un public d'adultes dans des conditions très variées. J'ai une certaine aisance orale que j'ai développé au cours du temps.

Je ne pensais donc pas que cela me poserait un problème mais plutôt que ce serait un atout pour exercer mon métier de professeur.
En effet cela peut être un atout mais en l'occurrence j'en faisais une mauvaise utilisation. J'avais tendance à trop pousser ma voix et à parler constamment fort. Suites aux remarques qu'on a pu me faire à ce sujet, j'ai appris à baisser le ton de ma voix et à me forcer à parler plus calmement et plus doucement. Les conséquences ont été très positives et j'ai constaté un changement. D'autant plus qu'à présent les élèves remarquent plus clairement quand je lève la voix et cela a plus d'incidences. Ils ont compris que si je lève la voix c'est que je suis mécontente et c'est pour sanctionner ou ramener l'ordre.

- Les déplacements dans la classe

Il y un autre élément sur lequel j'ai évolué, ce sont mes déplacements dans la classe. En début d'année, je restais la plupart du temps dans un périmètre restreint. J'évoluais sur le « devant » de la classe, au niveau du tableau, face aux élèves.
J'étais donc dans un rapport très frontal avec les élèves. Je ne mesurais pas à quel point mes déplacements pouvaient affecter ma relation avec les élèves et leur comportement. Nous avons échangé à ce sujet avec mon maître formateur et mon référent ESPE qui m'ont apporté une nouvelle vision.
En me déplaçant davantage dans la classe, j'augmente mon champ de vision et cela facilite la surveillance. De plus, cela me permet d'établir une relation de proximité avec tous les élèves et de faire en sorte qu'aucun élève ne se sente exclu.

- Montrer l'exemple

Comme le dit P. Meirieu, « l'autorité de l'adulte n'est crédible que s'il ne contredit pas, par l'exemple qu'il donne, les prescriptions qu'il énonce. S'il n'impose pas des règles qu'il transgresse lui-même allègrement. »[18]
Pour cela je m'efforce de me tenir toujours droite, de m'asseoir correctement et de faire attention à mon langage.

[18] Meirieu, P. (2005). *Quelle autorité pour quelle éducation ?* Rencontres internationales de Genève

Les élèves ont les yeux rivés sur leur maître toute la journée, il est donc essentiel qu'il montre l'exemple. On ne peut pas exiger des élèves un comportement correct si le nôtre n'est pas irréprochable.
D'autant plus que les élèves se sentent ainsi respectés et ont une plus grande considération pour leur maître.

3.4. La sanction

« La sanction a longtemps été un sujet tabou de sorte qu'aujourd'hui on ne sait guère sanctionner. Or, penser la loi jusqu'à son terme, c'est inévitablement penser la transgression et la sanction qui accompagne celle-ci. Il ne s'agit pas de faire l'éloge de la sanction mais de montrer que l'on peut encore avoir une posture éducative lorsque l'on sanctionne. »[19]

Malgré tous les dispositifs que je peux mettre en place, certains élèves restent indisciplinés voir insolents. Or il y a des règles et elles sont faites pour être respectées. Il faut donc que je puisse sanctionner lorsqu'elles sont enfreintes ou lorsqu'un élève manque de respect.
À ce titre, Eirick Prairat définit la sanction « au sens large comme l'acte par lequel on rétribue un comportement qui porte atteinte aux normes, aux lois, aux valeurs ou aux personnes d'un groupe constitué ».

Mais je me suis rapidement retrouvée confrontée à un problème : quelle sanction donner ? Les textes officiels et le règlement intérieur autorisent à utiliser des « réprimandes » mais celles-ci ne sont précisées nulle part.
J'ai donc fais appel à mon bon sens et j'ai demandé de l'aide à mes collègues et à mon maître formateur.

Les réflexions de B. Robbes sur la question qui s'appuie lui-même sur les travaux d'E. Prairat m'ont également permis d'éclaircir certains points.

---

[19] Centre régional de documentation pédagogique de Lorraine, IUFM de Lorraine (2001), *Discipline et pédagogies ?* ISBN : 2-86627-372-9.

Dans une conférence en 2011, B. Robbes cite E. Prairat pour rappeler « que derrière la sanction ou la punition, il y a toujours une intention de l'adulte qui sanctionne ou punit. Cette intention dépasse l'acte et lui donne sens. »[20]

Voici donc les sanctions que j'utilise dans ma classe :
- exclusion temporaire d'un élève que j'envoie dans une autre classe.
Cette sanction intervient généralement quand un élève a vraiment tiré sur la corde. Il est passé dans le rouge de la cible et malgré cela il continue à perturber la classe.

- Rédaction d'un mot d'excuse pendant la récréation qui est ensuite lu devant la classe. J'ai remarqué que quelques élèves parlaient presque continuellement mais surtout parlaient en même temps que moi durant les passages de consigne ou parlaient en même temps qu'un camarade en train de donner la correction ou une explication. J'ai donc réfléchi à une sanction qui lui permettrait de comprendre que ce comportement est inadmissible et qu'il fallait que ça cesse.
Je prends donc l'élève sur le vif et lui signifie qu'il restera 5 min à la récréation pour écrire un mot d'excuse. Si je ne peux moi-même pas rester en classe pendant la récréation, si je suis de service par exemple, l'élève écrit son mot dans la cour.

- Privation d'une partie de la récréation. Selon la faute commise ou si par exemple l'élève ne fait pas le silence après trois rappels de ma part, je le garde en classe cinq ou dix minutes pendant la récréation ou il doit s'asseoir dans la cour à côté du maître de surveillance.

[20] Robbes, B. (2011), *Pratiquer la sanction éducative : perspectives ouvertes par la circulaire n° 2011-111 du 1er août 2011*, conférence-débat organisée par le CRDP de l'académie d'Aix- Marseille et l'association Éducation & Devenir.

Conclusion

L'image de l'école a évolué et la discipline avec elle. Il y a quelque chose de très contradictoire dans notre société actuelle dans laquelle employer le terme de discipline apparaît désuet et incongru alors même que nous semblons être en demande de repères et de revalorisation des règles.
En tout état de cause, ce mémoire a été l'occasion pour moi de faire le point sur ce qu'est la discipline et de la ramener au rang des éléments indispensables à la gestion de classe. Sans elle les apprentissages sont impossibles.

Le fait d'établir un cadre et de s'y tenir sécurise les élèves et aide à établir une relation de confiance avec le groupe.

Ce travail m'a permis une réflexion personnelle sur mon propre rapport à l'autorité.
J'ai compris que je pouvais rester bienveillante tout en étant autoritaire.
Il me semble avec le recul que cette réflexion était indispensable pour que je puisse enseigner plus sereinement.
Il est probable que malgré toute la bonne volonté que je mettrai à utiliser les dispositifs que j'ai présentés et toutes les stratégies que j'établirai, je serai de nouveau confrontée à des comportements d'indiscipline. Mais je me sens à présent mieux armée pour les affronter et faire en sorte qu'ils soient de moins en moins nombreux.

Et afin d'aider les stagiaires puis d'accompagner les enseignants tout au long de leur carrière, ne faudrait-il pas faire de la discipline une discipline à part entière ?

Bibliographie

Centre régional de documentation pédagogique de Lorraine, IUFM de Lorraine (2001). *Discipline et pédagogies ?* ISBN : 2-86627-372-9

Félix, C et Saujat, F. (2007), *Les débuts dans le métier enseignant*, Congrès international AREF.

Foussard, C. (2011). *La construction de l'autorité à l'école*, ISBN: 978-2-01-171254-7

Gasparini, R. (2000). *Ordres et désordres scolaires, la discipline à l'école primaire*, Éditions Grasset

Gentilini, F., Petinarakis, J-P. et Sénore, D. (1997). *La discipline est-elle à l'ordre du jour ?* Centre régional de documentation pédagogique de Lyon, ISBN : 2.86625.215.2

Jarraud, F. (2013). *Pour l'OCDE, la discipline reste la force principale des écoles* http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2013/09/17092013Article635150008866706215.aspx

Kessler, M. (2013) *En France le climat de discipline dans les écoles s'est dégradé ces 10 dernières années*. Le Monde.fr

Labbé, C. et Recasens, O. (2012). Interview de Michel Serres http://www.lepoint.fr/societe/michel-serres-la-seule-autorite-possible-est-fondee-sur-la-competence-21-09-2012-1509004_23.php

Meirieu, P. (2000). *L'école et les parents : la grande explication*

Meirieu, P. (2005). *Quelle autorité pour quelle éducation ?* Rencontres internationales de Genève

Meirieu, P. *Histoire et actualité de la pédagogie*, https://www.meirieu.com/index.html

Ministère de l'Éducation nationale. (2014). Bulletin officiel. Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques

Prairat, E. (2010). *L'autorité éducative : déclin, érosion ou métamorphose*, ISBN : 978-2-8143-0047-7.

Discipline et autorité à l'école http://futurcpe.free.fr/themes/violence/discipli.htm

http://www.education.gouv.fr

Annexes

Annexe 1 : Le règlement intérieur de l'école Alderic Chave

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ALDÉRIC CHAVE – Marignane

1) Fréquentation et obligation scolaire :

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Les familles devront signaler l'absence de leur enfant le matin même, ou à 14 heures en téléphonant à l'école, sans quoi les responsables légaux seront contactés pour en connaître la raison. Toute absence doit être justifiée par un billet d'absence du carnet de correspondance dûment complété et remis à l'enseignant lors du retour de l'élève en classe. Un certificat médical de non contagion n'est exigé lors de la reprise de la classe qu'après une absence due à une maladie contagieuse. À compter de quatre demi-journées d'absence sans motif légitime ni excuse valable durant le mois, la directrice saisira le Dasen sous couvert de l'IEN.

2) Horaires :

Pour l'année scolaire 2016/2017 les horaires sont les suivants :

Le matin du lundi au vendredi : - Accueil de 8h20 à 8h30
- Sorties : 12h

L'après-midi les lundis, mardis, jeudis : - Accueil de 13h50 à 14h00
- Sorties : 16h10

Nous demandons aux parents de respecter les horaires d'entrée dans l'école. Un billet de retard du carnet de correspondance sera exigé, il devra être rempli par les parents, avant que l'élève ne rentre dans l'école. En cas de retards répétés, des sanctions seront prises (3 retards rapprochés = un avertissement, le 4ème sera signalé à l'Inspection de l'Éducation Nationale.)

Après l'heure de sortie, les élèves ne sont plus sous la responsabilité des enseignants.

Il est exclu, par mesure de sécurité, d'autoriser les enfants à séjourner dans la cour de l'école sans surveillance et il ne peut être fait d'obligation aux enseignants d'assurer la garde des élèves après l'horaire de leur service normal. De ce fait, il est demandé aux parents de respecter les horaires de sorties.

Un élève ne peut quitter l'école, pendant le temps scolaire, que s'il est pris en charge par un responsable légal et pour motif exceptionnel et non répétitif (accident, maladie…). Tout enfant entré dans l'école ne peut en ressortir seul, même s'il est muni d'une autorisation écrite de ses parents.

La durée de la scolarité hebdomadaire à l'école primaire est de 24 heures.

3) Vie scolaire :

a) Récompenses et sanctions

N'oublions pas que l'école se doit, en priorité, de lutter contre la violence psychologique, physique ou morale ainsi que de respecter l'égalité des droits entre filles et garçons.

Les élèves et leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du maître ainsi qu'au respect de tous les adultes ou enfants de l'école.

Réprimandes et punitions peuvent être infligées à un enfant dont le comportement est dangereux pour lui-même et pour les autres.

- Respect envers les adultes : les maîtres, les parents des camarades, le personnel de service, le personnel du restaurant scolaire, les intervenants scolaires, les moniteurs d'éducation physique et sportive, etc…
- Respect des plantations
- Respect du règlement lui-même

Afin de lutter contre les phénomènes de violence à l'école ou contre les manquements au règlement :

- racket, vol, violences physiques
- dégradation du matériel collectif ou des locaux
- falsification des notes, des signatures
- fugues, sorties non autorisées (cantine, étude)

Des sanctions seront prises :

- Réprimandes
- Réparations directes ou indirectes (travail d'intérêt général au sein de l'école sous la surveillance d'un adulte)
- Avis aux parents et avertissement de conduite

A l'issue de trois avertissements, il pourra être envisagé le déplacement de l'élève, dans une autre classe. En fin d'année scolaire, et en fin de cycle, le conseil des maîtres jugera de l'opportunité de consigner ou non les avertissements dans le livret scolaire de l'élève en fonction des efforts constatés.

b) Prêt de livres

Tout livre prêté par l'école (livres de bibliothèque, livres de classe, manuels scolaires ou autre) devra être rendu à l'école avant la fin de l'année scolaire sinon il sera payé à l'école au prix en vigueur au moment des faits.

4) Objets à l'école :

Il est fortement déconseillé de porter des bijoux ou des objets de valeur, d'avoir de l'argent.

Les enfants ne doivent pas avoir de téléphones portables (en cas de perte ou de vol, l'école et les enseignants ne sont pas tenus pour responsables).

Sont interdits à l'école : les claquettes, les chaussures à roulettes ou à talons, les sucettes et bonbons durs, les chewing-gums et d'une manière générale, tous les objets pouvant être dangereux.

Les seuls jouets autorisés à l'école sont : les cordes à sauter, les élastiques, les ballons en mousse et les billes (de petite taille uniquement)

L'école décline toute responsabilité dans le cas d'échange d'objets et la vente en est interdite. Tout objet interdit sera confisqué.

5) Hygiène et santé :

Les enfants se rendront à l'école en parfait état de propreté corporelle. La tenue vestimentaire sera correcte et adaptée aux activités.

- Ne pas présenter de signe ostentatoire d'appartenance à une religion.
- Arriver à l'école en parfait état de santé.

A défaut de ne pas pouvoir joindre un des parents responsables, en cas de maladie ou d'accident, l'enfant sera acheminé vers le centre hospitalier le plus proche par les pompiers.

Il est strictement interdit de confier des médicaments aux enfants. Aucun traitement ne sera administré à l'école lorsqu'il s'agit d'affection aigüe (grippe, angine, otite, rhino…)

Les médicaments pourront être administrés par un enseignant, à l'école, seulement dans le cas de troubles de la santé évoluant sur une longue période, sur la demande des parents et avec l'ordonnance du médecin traitant. Un projet ayant été établi entre l'école, la famille et le médecin scolaire (PAI).

Les allergies alimentaires doivent être signalées systématiquement sur la fiche d'urgence. (Circulaire du 22/11/99) et un PAI sera donné.

Les parents doivent surveiller, signaler et traiter toute apparition de parasites (poux et lentes).

6) Concertation entre les familles et les enseignants :

L'accès de l'école est réservé :

- aux enseignants, au personnel de service et du restaurant scolaire,
- aux élèves,
- aux personnes appelées à collaborer (moniteurs, intervenants extérieurs),
- à toute personne dûment autorisée par la directrice.

En dehors de ces personnes, aucune personne étrangère à l'école n'y a libre accès, pour éviter tout trouble potentiel au bon déroulement de la vie scolaire (décret de 1989).

Les parents désirant avoir un entretien avec un enseignant doivent impérativement prendre un rendez-vous. Les rendez-vous avec la directrice se feront les jours de décharge administrative (le lundi, mercredi matin et vendredi matin). En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone, les parents sont tenus expressément d'en avertir l'école.

Il est indispensable que les parents puissent être contactés en cas de nécessité (accident, maladie, absence prolongée de l'enfant etc…)

Lu et approuvé par le conseil d'école du lundi 17 octobre 2016.

Mme Gironie-Guillemin Cécile
Directrice



Signature des parents : **Signature de l'élève :**

Annexe 2 : l'avis

J'INFORME MES PARENTS

(Avis n°)

NOM _____

DATE _____

LIEU : Classe / Récréation / Toilettes

Je coche :

☐ J'ai manqué de respect (violence verbale) envers un camarade, un adulte

☐ J'ai frappé, blessé (violence physique) un camarade, un adulte

☐ J'ai dégradé le matériel, les locaux

☐ Autre

Je précise :

_____

_____

_____

Signature de l'élève	Signature de l'enseignant	Signature du directeur	Signature des parents

Annexe 3 : l'avertissement

ECOLE ELEMENTAIRE A. CHAVE
10, IMPASSE DU SYNDICAT
13700 MARIGNANE
TEL/FAX : 04 42 09 70 75

Marignane, le .....

AVERTISSEMENT N°

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous informer que votre enfant :.....
Elève de ..... chez M.....a reçu un avertissement pour le motif suivant :

.....
.....
.....
.....
.....

Veuillez par ailleurs noter qu'au troisième avertissement, votre enfant sera traduit devant le Conseil de Discipline de l'Ecole.

En vous remerciant de votre collaboration.

Signature de l'Enseignant

Signature de Mme la Directrice

Signature des Parents

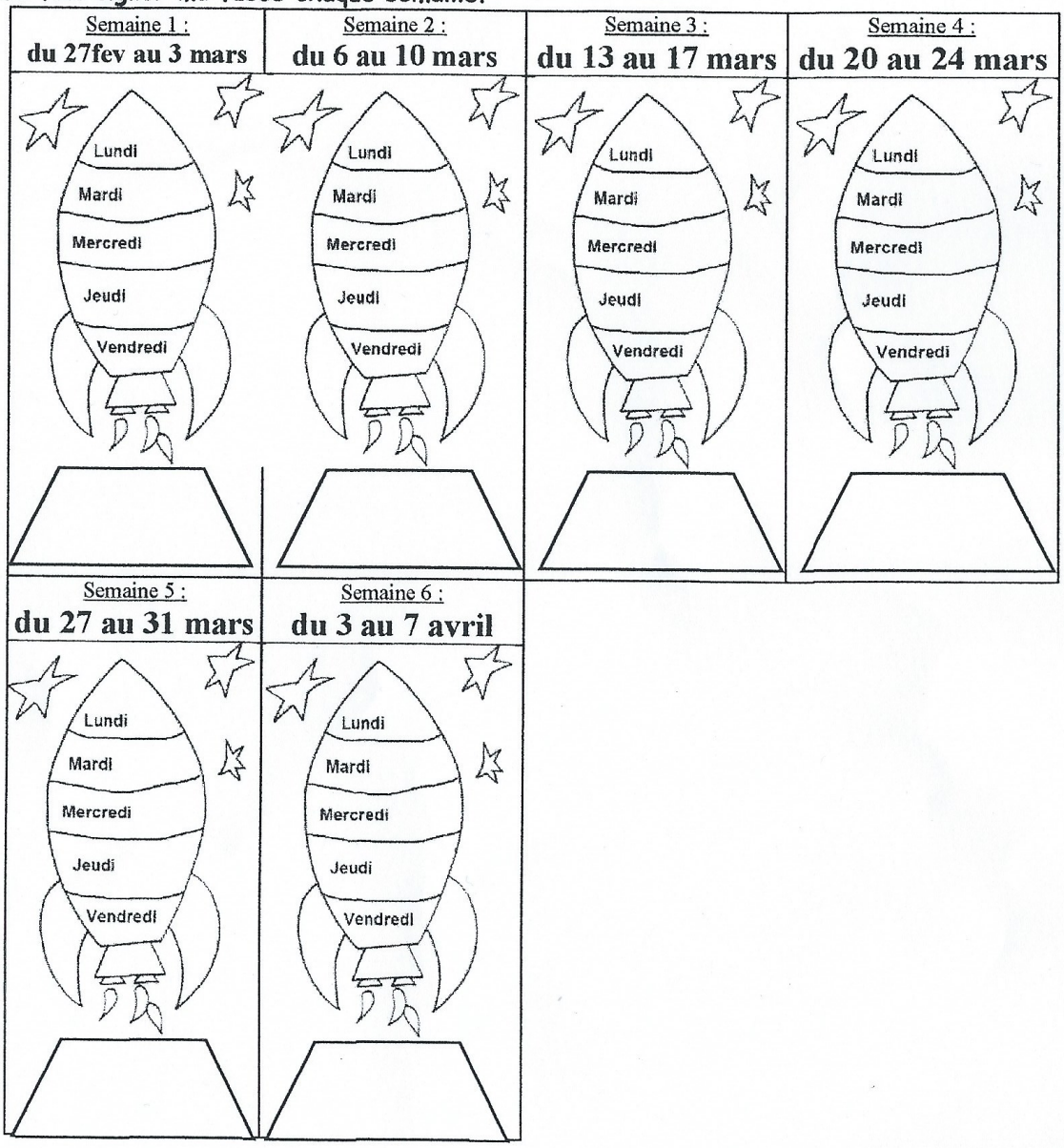
Annexe 4 : la fusée du comportement

Prénom : ……

Je respecte les règles de vie de la classe et de l'école

PERIODE 4 : Février - Mars - Avril

Je colorie un étage de ma fusée en fin de journée suivant mon comportement :
-VERT : je respecte les règles de vie.
-ORANGE : Je n'ai pas respecté certaines règles de vie.
- ROUGE : Je ne respecte pas les règles de vie.
Je fais signer ma fusée chaque semaine.



Annexe 5 : le tableau des étoiles

LE TABLEAU DES ÉTOILES

1 étoile

- choisir son métier (la prochaine fois que les métiers seront distribués)
- raconter une histoire drôle à la classe
- se faire vouvoyer par toute la classe pendant une journée
- ne pas être interrogé pendant une journée
- faire écrire ses devoirs par la maîtresse 1 fois

2 étoiles

- choisir une histoire que la maitresse lira à la classe
- dessiner au tableau pendant une récré
- faire écouter sa musique préférée à la classe
- échanger sa place avec la personne de son choix
- obtenir un mandala à faire en autonomie

3 étoiles

- être l'assistant de la maîtresse pendant une journée
- choisir un jeu pour la prochaine séance de sport
- repasser dans le vert depuis l'orange

4 étoiles

- choisir la décoration de la porte de la classe (à faire tous ensemble)
- choisir la prochaine poésie pour la classe (parmi une sélection de la maîtresse)
- jouer à un jeu en classe tous ensemble (une fois)

5 étoiles

- cadeau : choisir un livre
- proposer un privilège



RÉSUMÉ

Ce mémoire résulte d'une réflexion qui s'est imposée à moi dès les premiers jours de la pratique du métier d'enseignant et qui, probablement, se poursuivra toute ma carrière bien qu'aujourd'hui grâce à ce travail j'ai répondu à la majeure partie de mes interrogations.

Il n'y a pas d'apprentissage sans discipline. La discipline à l'école est essentielle puisqu'elle organise le cadre qui permet la mise au travail.

Faire classe pour faire cours, voilà ce qui résume l'une des préoccupations premières des enseignants débutants. Quels sont les outils et moyens à ma disposition pour garantir le calme dans ma classe et motiver mes élèves ?

L'enseignant est le chef d'orchestre qui doit maintenir l'harmonie au sein du groupe et faire respecter les règles pour que chaque élève s'épanouisse sereinement. J'ai compris au fil des mois que la discipline est un travail quotidien. Elle est un savant dosage d'autorité, d'adaptation et de bienveillance.

ABSTRACT

This dissertation is the result of a reflection that was imposed on me from the first days of the practice of the teaching profession and which, probably, will continue throughout my career although today thanks to this work I answered to most of my questions.

There is no learning without discipline. Discipline at school is essential since it organizes the framework that allows the putting to work.

Do the class in order to teach, this is what summarizes one of the primary concerns of early teachers. What are the tools and means at my disposal to ensure calm in my class and motivate my students?

The teacher is the conductor who must maintain harmony within the group and enforce the rules so that each student will flourish serenely. I have understood over the months that discipline is a daily task. It is a learned dose of authority, adaptation and benevolence.